



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Comité scientifique du CNLE
Jeudi 1^{er} octobre 2020

Ministère des Solidarités et de la Santé

Ouverture de la séance par la présidente du CNLE
Introduction de la réunion par le président du comité scientifique
Missions du comité scientifique et premières priorités
Présentation des derniers chiffres de la pauvreté
Premières pistes de réflexion sur l'impact de la crise sur les populations vulnérables – Installation d'un groupe de travail sur ce sujet
Points divers

La séance est ouverte à 10 heures 15.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Bonjour à tous. Nous sommes heureux d'ouvrir cette première réunion du comité scientifique.

Ouverture de la séance par la présidente du CNLE

Fiona LAZAAR (présidente du CNLE) : Bonjour à tous, je suis très heureuse de vous retrouver ici pour cette réunion d'installation du comité scientifique permanent du CNLE, au sein de l'amphithéâtre Pierre Laroque qui nous permet de nous réunir dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes.

Cette réunion consacre le caractère officiel du comité scientifique et lui confère une légitimité au sein d'une instance, le CNLE, qui a connu ces derniers mois de profondes transformations.

Sa composition a, tout d'abord, été transformée. Le collège des personnes concernées est, en effet, passé depuis sa création en 2012 de 8 à 32 personnes, ce qui incarne ainsi le « choc de participation » souhaité par le Président de la République. Cette évolution donne vie à la participation pleine et entière des personnes concernées aux politiques publiques prises à leur égard.

La structure du CNLE a également fait l'objet d'une transformation, puisque l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a été regroupé avec le CNLE, ce qui prend la forme de la création au sein du CNLE, à partir de l'ONPES, d'un comité scientifique permanent.

S'agissant de la composition du comité scientifique, son amplitude et sa pluridisciplinarité ont été renforcées. Conformément au décret, il comporte des représentants de chaque collège et d'invités du CNLE, ainsi que des personnes qualifiées choisies, notamment parmi les universitaires et les chercheurs dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Je ne peux ainsi que me satisfaire de la présence d'anciens membres du conseil de l'ONPES, mais également de représentants d'organismes ou chercheurs qui ne siégeaient pas au conseil de l'ONPES et qui pourront enrichir de leurs expertises les travaux du comité scientifique et du CNLE. Enfin, je me réjouis d'un comité scientifique enrichi de la présence de représentants du collège des personnes concernées, qui pourront nous éclairer de leurs savoirs expérimentiels si précieux pour construire ensemble de la connaissance pour agir. Je tiens ainsi aujourd'hui à saluer l'ensemble des 58 membres titulaires ou suppléants qui ont souhaité siéger au sein du comité scientifique.

Ce comité, qui jouera un rôle fondamental pour orienter, guider et enrichir le travail du CNLE, est présidé par une personnalité qualifiée et animé par une directrice scientifique. Sa présidence a ainsi été confiée à Jérôme Vignon, anciennement président de l'ONPES et sa direction à Michèle Lelièvre, anciennement secrétaire générale de l'ONPES. Je les en remercie très chaleureusement.

Le CNLE a, vous le savez, vocation à formuler des recommandations pour peser dans des décisions publiques afin d'améliorer le sort des personnes en difficulté. Pour cela, nous devons être collectivement particulièrement convaincants au regard des contraintes politiques, économiques et budgétaires actuelles. Il faudra ainsi appuyer nos recommandations de votre expertise, tout en sachant que derrière les chiffres, s'incarnent des situations réelles d'hommes et de femmes dans la difficulté. Si l'expertise technique est indispensable pour éclairer les phénomènes sociaux, elle ne peut pas avancer désormais sans la contribution indispensable des personnes elles-mêmes confrontées à la complexité institutionnelle de nos sociétés modernes. C'est tout l'enjeu de ce croisement des savoirs.

Dans un contexte où la crise sanitaire est devenue une crise économique et sociale, la contribution du comité scientifique sera cruciale. La crise a en effet touché les personnes les plus pauvres, les plus isolées, les plus vulnérables, et ce malgré les mesures exceptionnelles qui ont pu être prises par le Gouvernement. Prenant acte de cette situation d'urgence, le conseil a dégagé lors de sa réunion plénière du 26 juin dernier plusieurs sujets prioritaires. Il a ainsi décidé de mettre en place trois groupes de travail thématiques, sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, sur l'égalité des chances, et sur le logement. Il a également pris l'initiative de créer un groupe de travail sur l'urgence sociale, qui s'est réuni à cinq reprises pendant l'été, avec pour objectif de faire des

propositions immédiates face à la crise. L'avis qui en a résulté, adopté par le CNLE le 25 septembre dernier, comprend 12 propositions qui, je l'espère, seront directement intégrées au plan de relance.

Le conseil a également demandé au comité scientifique de mener une réflexion plus en profondeur sur l'impact de la crise. J'ai ainsi demandé à Jérôme Vignon et Michèle Lelièvre que me soit remise très tôt une note de travail pour disposer dès le mois de juin d'éléments d'informations quant aux impacts possibles de cette crise sur les populations pauvres et précaires. Cette note a été actualisée, car de nombreuses études ont pu être publiées cet été, notamment par l'Insee qui a donné un premier éclairage sur les conditions de vie des personnes pendant le confinement et sur l'évolution de notre économie. Les premières pistes de réflexion contenues dans cette note sur laquelle nous reviendrons en fin de matinée devront servir à nourrir les échanges au sein d'un groupe de travail qui sera constitué.

Encore une fois, merci à tous pour votre engagement au service du conseil, et au service de la lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion et contre les inégalités sociales.

Introduction de la réunion par le président du comité scientifique

Missions du comité scientifique et premières priorités

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Merci beaucoup Fiona pour ces mots introductifs. Je suis heureux de pouvoir nous retrouver un an après la disparition de l'ONPES. Je me félicite également de l'importante participation à cette matinée.

La première fonction de ce comité scientifique est d'être une ressource, grâce aux expériences et aux connaissances de chacun de ses membres. Ce comité doit, à ce titre, être engagé, et nous n'allons pas manquer de vous solliciter pour participer à des groupes de travail. Chacun pourra apporter sa contribution, que ce soit à l'oral ou à l'écrit.

Notre comité scientifique a également une fonction d'échange. La présence des universitaires, mais également des représentants de la société civile y a été renforcée. En outre, nous comptons également des représentants des personnes concernées. Pour bien échanger, le nombre de thèmes à l'ordre du jour devra être volontairement limité, et les contributions devront, si possible, être envoyées en amont. Nous devons également préparer un programme de travail, sans occulter pour autant les enjeux d'actualité.

Nous devons par ailleurs pouvoir produire. Le comité scientifique a, dans ce cadre, une indépendance intellectuelle totale, mais doit solliciter le CNLE pour publier. Son programme de travail a ainsi vocation à se construire dans le sillage de celui du conseil. Les membres du comité scientifique doivent également participer aux trois groupes de travail du CNLE, sans s'interdire d'élargir ou de restreindre certains sujets.

Au-delà des membres du comité scientifique, les grandes administrations publiques (Insee, DREES, UNCCAS...) seront également mises à contribution. Nous aurons ainsi l'occasion aujourd'hui d'écouter Valérie Albouy, qui présentera les derniers chiffres de la pauvreté, avant d'échanger plus largement. L'objectif sera de faire ressortir des points de vigilance que nous pourrions transmettre au CNLE.

Est prévue dans la suite de l'ordre du jour la présentation d'une note sur la méthodologie à adopter pour comprendre l'impact de la crise sanitaire sur les populations vulnérables à court et long termes. Là encore, des échanges seront engagés et un groupe de travail pourrait être constitué pour poursuivre la réflexion.

Enfin, en points divers, nous aborderons la méthodologie à adopter. D'autres points pourront être ajoutés par chacun.

Merci à tous pour votre contribution

Christine SOVRANO (CGT) : La constitution d'un groupe de travail sur les migrants avait été évoquée en réunion plénière. Cette idée a-t-elle été retenue ? A quel niveau un tel groupe de travail pourrait-il se positionner ?

Jean-Claude BARBIER (Universitaire, Economiste, Université Paris I) : En points divers, je souhaiterais que des éléments soient apportés sur la reprise du texte présentant les missions du comité scientifique qui avait été élaboré lors de la précédente mandature, mais également sur la présentation de chacun des membres et de leur parcours, ainsi que sur les articulations entre les membres des différentes catégories du comité et entre les travaux du CNLE et du comité scientifique.

Nicolas ZEUTZIUS (Collège des personnes concernées) : Une réflexion devrait être menée pour construire une plateforme dédiée de veille sociale sur l'ensemble du territoire et ainsi faciliter les échanges d'informations entre les différentes structures.

Manuel DOMERGUE (Fondation Abbé Pierre) : Quels sont les moyens humains et financiers de ce comité ?

Cédric ROULY (Collège des personnes concernées) : Comment les personnes concernées pourraient-elles acquérir le vocabulaire social nécessaire pour formuler des préconisations auprès du Gouvernement ?

Fiona LAZAAR (présidente du CNLE) : Au sein du CNLE, trois groupes de travail ont été constitués sur trois sujets génériques : l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, l'égalité des chances, et le logement. Il avait en effet été décidé de ne pas prévoir de groupes de travail par public, tout en attachant une vigilance particulière à ces problématiques au sein de ces groupes. C'est ainsi que le groupe de travail sur l'urgence sociale a émis plusieurs propositions qui concernent les personnes migrantes (AME, régularisation). Nous poursuivrons dans cette voie, mais j'ai bien noté votre appel à la mobilisation sur ce sujet.

Les personnes concernées, les chercheurs ou encore les représentants des partenaires sociaux ont tous des expériences et expertises différentes. C'est précisément ce partage des savoirs qui permettra de faire avancer les dossiers. L'objectif est avant tout d'apprendre tous ensemble.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : En réponse aux autres questions posées, les missions du comité scientifique ont été rappelées dans l'invitation à siéger que vous avez reçue.

En termes de composition, le comité scientifique comprend 9 universitaires issus de l'ONPES, mais également 2 autres universitaires membres du CNLE.

Les parcours des membres sont très divers. Certains ont été désignés par leur organisation ; d'autres sont membres du CNLE. Une liste exhaustive des titulaires et des suppléants vous sera transmise, avec des précisions sur le statut de chacun.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : En termes de moyens, nous disposons d'un budget pour lancer des études, mais celui-ci est moins important qu'il ne l'était à l'ONPES. Le comité scientifique s'appuiera sur un président, un directeur et un post-doctorant. C'est la raison pour laquelle la contribution de chacun sera essentielle.

Pour revenir sur la question du vocabulaire à employer, le vocabulaire très technique de la statistique publique n'est connu par exemple que de très peu, y compris parmi les universitaires. L'objectif est ainsi bien de partager ensemble ces nouveaux concepts.

Quant à la composition, le décret en Conseil d'Etat visait à s'inscrire dans une démarche de simplification administrative et de souplesse. S'il est prévu un collège de 9 universitaires chercheurs, des représentants d'autres organismes, qui peuvent être eux-mêmes des universitaires, peuvent ainsi facilement être invités.

En réponse à la question de Nicolas Zeutzius, Florent Guéguen, le Délégué de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, avait suggéré de réfléchir à un rôle de vigie sociale du comité afin de

centraliser un certain nombre d'indicateurs. Ceci permettrait notamment de suivre au plus près les effets de la crise.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : La démarche à adopter pour aborder cette question pourrait être débattue en points divers, tout comme l'articulation entre le comité scientifique et le CNLE. J'invite désormais Valérie Albouy à nous rejoindre.

Présentation des derniers chiffres de la pauvreté

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Bonjour à tous, mon propos sera centré sur les chiffres définitifs des revenus 2018. 2018 est une année où nous notons des phénomènes importants.

Principaux résultats de l'année 2018

L'année 2018 a, en effet, été marquée par une forte augmentation de la pauvreté, qui touche 14,8 % de la population (+ 0,7 point), soit 9,3 millions de personnes parmi les personnes en logement ordinaire. L'augmentation est ainsi de 400 000 personnes entre 2017 et 2018.

Une nette augmentation des inégalités est par ailleurs observée.

Au sein de la hausse constatée de 0,7 point, une part de 0,4 point est liée à la baisse des allocations logement pour les personnes bénéficiant d'un logement social, même si les loyers ont, en parallèle, été diminués.

Le reste de l'augmentation, soit 0,3 point, ce qui est relativement significatif par rapport aux années précédentes, est lié au gel des barèmes des allocations logement et à une moindre augmentation des revenus d'activité pour les personnes les plus modestes.

S'agissant des inégalités, la hausse des indicateurs de niveau de vie est relativement forte. Cette tendance est déjà présente dans les revenus avant distribution, c'est-à-dire dans les revenus d'activité. Les personnes les plus riches bénéficient en outre d'une hausse marquée de leurs revenus du patrimoine.

Points d'attention

Ces résultats doivent toutefois être analysés dans le détail. La réduction des loyers dans le parc social doit être prise en compte.

La bascule des cotisations sociales sur la CSG brouille par ailleurs les niveaux de vie avant distribution.

Tendances observées depuis 2008

Depuis 2008, la courbe des revenus avant redistribution des ménages du 1^{er} décile présente un réel décrochage. Le rôle de la crise avait été mis en avant en 2008 pour expliquer la baisse constatée les premières années. Cette courbe reste toutefois depuis orientée à la baisse.

La redistribution joue malgré tout un rôle correctif, même si l'évolution des revenus peut être considérée comme inquiétante.

Vous vous demandez sans doute légitimement la raison pour laquelle nous ne pouvons pas disposer de données plus récentes que celles de 2018. Nous devons attendre un an et demi, car nous nous appuyons sur les revenus déclarés aux impôts et sur les prestations versées par les Caisses sociales. L'Insee produira toutefois à l'automne des estimations provisoires sur la pauvreté et les inégalités à partir des revenus 2019. Pour 2020, nous allons essayer de réaliser des estimations avancées dès le printemps 2021.

Ces données ne concernent par ailleurs que la France métropolitaine. Nous disposons de données sur les DOM. Néanmoins, les sources et les périodicités de ces éléments sont différentes. C'est la raison pour laquelle les publications sont spécifiques.

Nous menons également une enquête Emploi en face à face pour obtenir des éléments sur les conditions de vie. Nous cherchons à faire un travail de synthèse afin de connaître le nombre global de personnes en situation de pauvreté, notre objectif étant de publier ce nombre au printemps 2021.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Merci beaucoup pour cette présentation synthétique du numéro d'*Insee Première*.

Dominique VIRLOGEUX (Collège des personnes concernées) : Pourquoi les données sont-elles nationales, et non régionales, la région parisienne et les autres grandes métropoles présentant sans doute une situation distincte, notamment compte tenu du coût du logement ?

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Nous produisons des études localisées sur le taux de pauvreté, selon un calendrier identique.

Manuel DOMERGUE (Fondation Abbé Pierre) : Si l'augmentation du taux de pauvreté doit être nuancée par la baisse des loyers, lorsque les loyers augmentent et les revenus stagnent, le taux de pauvreté ne le prend pas en compte. Dans le même ordre d'idée, si les bailleurs sociaux ont subi l'impact RLS à hauteur de 800 M€ en 2018 et 1,3 Md€ cette année, ce sont aussi les locataires HLM actuels et futurs qui en subiront les conséquences. Une étude de la Caisse des Dépôts montre par exemple que les dépenses d'entretien des logements sociaux ont d'ores et déjà diminué de 7 %.

Muriel PUCCI-PORTE (Economiste, Université Paris I) : Des indicateurs de niveau de vie nets du coût du logement devraient être publiés. L'inclusion des aides au logement dans les revenus, et non d'autres aides, est par ailleurs contestable. Une telle démarche permettrait de mieux saisir les différences régionales et les écarts entre les plus modestes et les plus aisés.

Pierre MADEC (Universitaire, OFCE) : Si la question du RLS a été l'occasion de débattre de nouveau des indicateurs de pauvreté, le principe même de la notion de niveau de vie est de ne pas prendre en compte la partie dépenses. Sur ce point, au-delà du logement, si l'on suit le même raisonnement, les postes alimentation pourraient être intégrés de manière tout à fait légitime. La remise en cause d'indicateurs, qui sont définis et permettent des comparaisons européennes, me paraît toutefois quelque peu dangereuse. Dans le même ordre d'idée, les chiffres d'*Insee Première* sont en euros constants, mais corrigés de l'inflation au niveau national, alors que des taux d'inflation par décile sont publiés par l'*Insee*.

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Les chiffres sont en euros constants et le taux d'inflation national a été pris en compte. La notion de niveau de vie correspond en réalité à du revenu intelligent, tenant compte de la taille de la famille. Les besoins en termes de dépenses des ménages sont, il est vrai, très hétérogènes sur le territoire, tant en matière de logement que d'équipement en véhicule personnel. Les indicateurs de revenus ne peuvent tout dire.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire, Economiste, Université Paris I) : La variation du taux de pauvreté en 2017 tenait en grande partie à l'introduction de la prime d'activité. Un rappel peut-il être effectué sur ce point ?

Isabelle DORESSE (ATD Quart Monde) : L'évolution constatée depuis 2008 est, à mon sens, à rapprocher de l'augmentation de la stigmatisation des personnes pauvres et de la hausse des contrôles, qui désincite l'insertion.

Gautier MAIGNE (France Stratégie) : Ces chiffres sont extrêmement intéressants. A mon sens, trois phases sont enregistrées depuis 1996 :

- entre 1996 et 2002, un rattrapage des plus bas déciles avant redistribution ;
- entre 2002 et 2008, une stabilité entre les déciles ;
- depuis 2008, un décrochage marqué des plus bas déciles.

La statistique publique et le conseil doivent examiner plus en détail ces évolutions à l'œuvre, en identifiant les personnes concernées et les facteurs qui ont conduit à ce décrochage.

Antoine RODE (Observatoire des non-recours aux droits et services - Odenore) : Je m'interroge sur les hypothèses que fait l'Insee du décrochage des ménages du 1^{er} décile. Si le rôle de la redistribution est bien mis en avant, comment le non-recours aux prestations sociales est-il intégré dans ces courbes ?

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Les chiffres correspondent à une photographie de la situation réelle, le non-recours étant intégré.

Helena REVIL (Observatoire des non-recours aux droits et services - Odenore) : La question des DOM-TOM, notamment des conditions de vie et de l'accès à la santé au sein de ces territoires, doit être prise en compte dans l'ensemble de nos réflexions. Un enjeu de représentation au sein de cette instance se pose également.

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Une série d'études groupées a été publiée par l'Insee sur la situation des DOM-TOM, dans le cadre des enquêtes sur le budget des familles. Sur le sujet des conditions de vie, l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) permettra également de disposer d'informations détaillées.

Anna RURKA (Université de Nanterre) : L'Insee prend également en compte la notion de pauvreté subjective, c'est-à-dire le ressenti de la personne. Des indicateurs qualitatifs peuvent-ils ainsi être retenus ?

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Le ressenti de pauvreté n'est pas interrogé par l'Insee, mais par la DREES.

Pierre-Yves CABANNES (DREES) : Un baromètre d'opinion permet effectivement d'interroger le ressenti des personnes avec des questions sur la situation de pauvreté, le risque de pauvreté et l'attente ou non d'une dégradation à l'avenir. Ce baromètre montre que le nombre de personnes qui se considèrent comme pauvres a augmenté de 4 ou 5 points depuis 2018.

Olivier MILHAUD (Géographe, Sorbonne Université) : 98 % des Français ou 98 % des 10 % les plus pauvres sont-ils en logement ordinaire ?

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : 98 % de la population. Des chiffres plus précis pourront toutefois être communiqués.

Nicolas DUVOUX (Universitaire, Sociologue) : Nous observons malgré tout une concomitance de ces évolutions avec la transformation de politiques sociales qui ont renforcé les incitations monétaires à l'emploi. L'accès au marché du travail est sans doute plus difficile pour certaines populations. Cette concomitance doit, en tout état de cause, nous interpeller.

Se pose également la question du champ des personnes concernées. La pauvreté des étudiants et des jeunes devrait, en ce sens, faire l'objet de développements complémentaires, tous les étudiants ou presque vivant avec moins de 1 063 euros par mois, qui est le seuil retenu en 2018.

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : S'agissant des hypothèses expliquant ces évolutions, la crise a sans doute entraîné un changement de régime, notamment sur le volume d'heures de travail effectuées dans l'année. Ce point devra toutefois être plus précisément examiné.

Concernant les jeunes, l'Insee a mené avec la DREES une étude spécifique sur les revenus de cette population. L'aide des parents est, dans ce cadre, complexe à mesurer. Il n'y a, en outre, pas eu de nouvelle étude depuis.

L'année dernière, nous avons essayé d'imputer l'aide parentale apportée aux jeunes, mais cette tâche est difficile. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas élargi notre champ, d'autant plus que le niveau de vie des parents devrait, en parallèle, être corrigé.

Un membre du comité scientifique : Un numéro spécial d'*Economie et Statistique* a récemment été publié sur les ressources des jeunes.

Pierre-Yves CABANNES (DREES) : Je viens de retrouver les chiffres précis. Le taux de pauvreté subjectif est passé de 13 à 18 % de la population entre 2017 et 2018, avant de rester stable en 2019. Parmi les CSP, cette hausse est plus marquée chez les ouvriers.

Fiona LAZAAR (présidente du CNLE) : Je m'interrogeais également sur les évolutions des inégalités en fonction du genre.

Valérie ALBOUY (cheffe du Département des ressources et des conditions de vie des ménages à l'Insee) : Le niveau de vie est mesuré dans cette étude au niveau de la famille. Les femmes sont toutefois plus exposées à la pauvreté, puisqu'elles sont majoritaires parmi les familles monoparentales.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Je vous propose de formuler nos propositions sur l'approfondissement des bases statistiques, et d'insister sur le risque d'une baisse des APL. Nous pourrions également encourager l'Insee à publier des résultats précoces. Le décrochage enregistré par les ménages du 1^{er} décile doit par ailleurs être mis en avant auprès du CNLE et de nos interlocuteurs politiques. Un écrit pourrait ainsi être rédigé afin de remonter l'ensemble de ces enjeux auprès du CNLE.

Premières pistes de réflexion sur l'impact de la crise sur les populations vulnérables – Installation d'un groupe de travail sur ce sujet

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : La note remise intitulée « mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la situation des populations vulnérables » poursuit trois objectifs :

- sensibiliser les membres du CNLE et de son comité scientifique au calendrier de publication des statistiques officielles de suivi de la pauvreté ;
- dresser de premières pistes de réflexion pour le futur groupe de travail « Impact de la crise » pour suivre au plus près ses effets ;
- anticiper à minima, en attendant la mise en place d'un groupe de travail dédié à la question, une programmation de travail et des outils à mettre en place sans tarder.

La crise à laquelle nous faisons actuellement face s'annonce très sévère. Le PIB reculerait en effet de 9 % en 2020. Si les mesures de soutien des politiques publiques sont massives, les incertitudes restent importantes, en lien avec l'évolution de la pandémie qui continue d'affecter l'offre et la demande. Les carnets de commandes mettent du temps à se regarnir et l'épargne des ménages a atteint un plus haut historique au 2^e trimestre.

Calendrier de diffusion des indicateurs de suivi de la pauvreté en population générale

S'agissant de la mesure de l'impact de la crise sur le taux de pauvreté en 2020 et du calendrier de diffusion des indicateurs de suivi de la pauvreté en population générale, l'estimateur avancé du taux de pauvreté monétaire 2020 (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) sera publié à l'automne 2021, éventuellement au printemps. Les taux de pauvreté monétaires à différents seuils et les chiffres clés ne seront, pour leur part, que disponibles à l'automne 2022.

La proposition 1 consiste ainsi à s'assurer auprès de l'Insee du calendrier de publication et de prendre l'attache de la CNAF pour connaître la faisabilité d'un suivi à terme rapproché en infra-annuel à partir du taux de bas revenus.

La proposition 2 est de suivre au plus près l'évolution du chômage et des bénéficiaires des minima dits d'insertion (RSA, ASS) sachant que l'on dispose de données infra-annuelles détaillées.

En effet, ces populations sont particulièrement exposées à la pauvreté. En 2018, 38 % des chômeurs, $\frac{3}{4}$ des bénéficiaires du RSA socle et plus de la moitié des allocataires de l'ASS sont pauvres en retenant le seuil de 60 % du revenu médian.

Si l'on souhaite suivre les risques de privations aggravées des personnes en population générale, plusieurs indicateurs sur les conditions matérielles en 2020 sont à examiner : la pauvreté en conditions de vie ; l'intensité de la pauvreté à différents seuils ; et les indicateurs de dépenses contraintes (dites « préengagées ») et de revenus arbitrables (ou « reste à vivre »). Ces indicateurs seront disponibles probablement en 2022 pour les dépenses contraintes (via la comptabilité nationale). Il est, sur ce point, à noter que la pauvreté en conditions de vie déborde la pauvreté au sens monétaire.

La proposition 3 consiste ainsi à s'assurer auprès de l'Insee du calendrier de publication de ces indicateurs, et en particulier de la pauvreté en conditions de vie, qui a fait l'objet d'une refonte et d'une couverture améliorée. Il s'agira également d'échanger avec l'Insee au sein du groupe de travail pour savoir s'il est possible de mobiliser à nouveau l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages de l'Insee (CAMME) pour suivre en infra-annuel les conditions de vie des ménages pauvres et modestes.

Une vigilance accrue de la situation de certains publics pauvres et précaires

L'objectif est par ailleurs de mesurer les impacts spécifiques de la crise sur les ménages pauvres des deux premiers déciles. Il s'agira d'éclairer notamment l'effet de ciseau entre leurs revenus et leurs dépenses de logement. Le taux d'effort logement est, en effet, élevé pour les bas revenus, avec une forte augmentation observée entre 2001 et 2013 (de 26,2 % à 33,6 %).

La proposition 4 vise ainsi à échanger avec l'Insee au sein du groupe de travail pour connaître la faisabilité d'un travail de simulation de l'évolution du « reste à vivre élémentaire » (revenu disponible moins dépenses de logement) en fonction d'hypothèses sur le prix des loyers et sur l'évolution des aides au logement. Nous pourrions, à cet égard, nous concentrer sur les ménages du 1^{er} décile. Il s'agira également d'échanger sur le sujet avec l'USH, l'Anil et le Pôle national de prévention des expulsions locatives (au sein de la Dihal), la DHUP, ainsi que le service des études et statistiques du ministère de la Justice.

La proposition 5 est de demander à l'UNCCAS et à de grands CCAS comme le CASVP, si de premières synthèses ont été réalisées à partir des remontées d'informations d'aides d'urgence.

Il faut noter par ailleurs que le rapport statistique annuel du Secours catholique qui devrait être publié au mois de novembre à partir des données d'accueil 2019 permettra de dresser un état des lieux de la grande pauvreté la veille de la crise.

Pascale NOVELLI (Secours catholique) : Notre base de données comprend plusieurs dizaines de milliers d'informations. Sur le terrain, nous recevons de plus en plus de personnes sans papiers qui ne sont pas prises en compte dans les recensements. Nous avons par ailleurs mené cette année un travail sur les budgets des ménages, à partir de l'étude de 3 000 budgets, afin notamment de montrer le poids des dépenses contraintes.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : La proposition 6 a trait à la vigilance sociale et à l'observation à l'échelle locale. Le groupe de travail devra conduire une réflexion approfondie pour suivre au plus près les effets de la crise sur les populations vulnérables au plan territorial. Les DOM devront être inclus dans cette réflexion. Il est à noter, sur ce sujet, que la réforme de la taxe d'habitation pourrait limiter les sources d'information.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : La question de la plateforme proposée par Nicolas Zeutzius pourrait être intégrée au sein de cette proposition.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : Les impacts spécifiques sur les ménages modestes non pauvres (3^e et 4^e décile) doivent également être examinés, en lien avec la crainte d'un décrochage des classes populaires. Les enjeux sont en effet nombreux, notamment la paupérisation des classes populaires et de la petite classe moyenne, le risque de perte d'adhésion au système de

protection sociale, le risque de non-soutenabilité sociale, ainsi que la recomposition des effectifs pauvres à partir du halo de précarité et l'émergence de nouveaux publics.

L'impact principal de la crise est une altération des revenus du travail, qui représentent entre 55 et 63 % du revenu disponible de cette population. Cette catégorie travaille en effet *a priori* dans des secteurs particulièrement touchés par le confinement et la crise. Ce point devra toutefois être vérifié.

La proposition 7 consiste, après avoir échangé avec la statistique publique dans le cadre du groupe de travail et du comité scientifique, à l'envoi d'un courrier par la présidente du CNLE à l'Insee ou à la DREES, pour réaliser ce travail qui pourra être précisé avec les équipes en charge de la microsimulation.

La proposition 8 est que la présidente du CNLE s'adresse à l'UNCCAS et aux têtes de réseaux associatives pour savoir si elles observent une augmentation de la fréquentation de leurs permanences sociales par ces catégories modestes non pauvres. Si elles ne l'ont pas déjà fait, des remontées d'informations de type « enquête Flash » seront envisagées pour observer ce phénomène.

Une membre du comité scientifique (CCAS) : A ce stade, nous n'avons pas de données nationales de synthèse. Nos adhérents nous ont fait toutefois part au plus fort de la crise de la présence de nouveaux publics.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : Pour avoir échangé avec la directrice des études et de la prospective du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, les « nouveaux publics » pourraient être scindés en deux sous-populations : des personnes qui ne recouraient pas aux associations, mais qui y sont aujourd'hui contraints du fait de la crise ; et des nouveaux publics qui ne venaient jamais ou plus rarement.

Carole LARDOUX (Fédération des Acteurs de la Solidarité) : La FAS a lancé une enquête sur les nouveaux appelants au 115. Une analyse sera, dans ce cadre, menée sur les évolutions liées au COVID et les motifs de sollicitation, même si le non-recours à ce dispositif est encore estimé à 50 %. Des enquêtes Flash sont également réalisées avec la Fédération nationale des services sociaux auprès des maraudes, afin d'analyser qui sollicite les dispositifs. Ces résultats pourraient être partagés.

Un membre du comité scientifique : La Fédération des centres sociaux pourrait également être sollicitée.

Une membre du comité scientifique : Les UDAF pourraient également être d'une aide précieuse.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : Merci pour ces premières pistes de travail.

Christine SOVRANO (CGT) : S'agissant de la proposition 7, la question de l'activité et du statut des travailleurs indépendants devrait être examinée. Nous pourrions également chercher à voir en quoi le confinement a eu un impact sur les structures familiales, et indirectement sur la pauvreté.

Dominique VIRLOGEUX (Collège des personnes concernées) : Je regrette que les personnes isolées et les retraités soient oubliés de ces propositions.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : Nous avons identifié des priorités au regard de l'urgence de la crise. Les personnes d'âge actif sont, en ce sens, plus impactées que les retraités. La question du pouvoir d'achat des bénéficiaires du minimum vieillesse se pose toutefois légitimement.

Monique DUPUY-ADISSON (UNAF) : Nous pouvons mettre à votre disposition nos études et les données des points-conseil budget et de l'Observatoire des familles. Ces études ont notamment montré que certaines familles, pendant la crise, ne se soignaient plus, afin de privilégier les dépenses pour les enfants.

Michèle LELIEVRE (directrice du comité scientifique) : La troisième thématique est celle de l'insertion des jeunes, avec la crainte que suscite un mauvais départ dans la carrière. L'insertion professionnelle est désormais plus longue et le risque de mise à l'écart des moins qualifiés et diplômés

au sein d'une population jeune de plus en plus diplômée est croissant. Le basculement au RSA est, en outre, plus rapide pour les jeunes éligibles (plus de 25 ans).

La proposition 9 est que le CNLE porte une attention particulière à l'évolution de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, notamment des peu ou pas diplômés. Il pourra suivre en infra-annuel le chômage des jeunes et l'accès à leurs droits (RSA, prime d'activité, garantie jeunes...). Dans un contexte où les statistiques pour 2020 sur la situation des jeunes « ni en emploi ni en études ni en formation » (NEET) et sur les « sortants précoces » du système scolaire ne seront disponibles qu'en 2022, il conviendra d'instruire notre capacité à disposer de remontées d'informations pour éclairer ce non-recours aux droits à l'éducation et à la formation.

Rendre compte dans l'urgence des effets du confinement sanitaire sur les conditions de vie des populations pauvres et modestes

L'objectif sera également de rendre compte dans l'urgence des effets du confinement sanitaire sur les conditions de vie des populations pauvres et modestes. Une enquête originale de l'Insee à partir de CAMME, faite dans des délais très courts, sur les conditions de vie selon le niveau de vie montre que les conséquences négatives liées au confinement ont été plus fréquentes pour les personnes aux niveaux de vie les plus faibles. Ainsi, une dégradation financière a-t-elle été observée chez 30 % des deux premiers déciles, contre 11 % des deux derniers. Les restrictions d'activité ont concerné 37 % des personnes modestes (quatre premiers déciles), contre 27 % des plus aisés, surtout les familles monoparentales en lien avec la garde des enfants et les ouvriers. Le télétravail a concerné 21 % des deux premiers déciles, contre 53 % des plus aisés. Inversement, 40 % des personnes les plus modestes ont, travaillé sur site, contre 25 % des plus aisés. Enfin, le confinement a été considéré comme un épisode pénible par 27 % de la population, 37 % des deux premiers déciles, contre 17 % des plus aisés. Les personnes isolées l'ont également davantage ressenti négativement (31 %), tout comme les familles monoparentales (29 %) et les ménages complexes (30 %).

S'agissant des effets du confinement pour les ménages très pauvres logés ou non en logement ordinaire, la présidente du CNLE dès avril 2020 a demandé auprès des associations des récits, témoignages et relevés de difficultés. Ces remontées émanent des personnes concernées pour la plateforme du CNPA et des 13 conseils CRPA animés par l'Armée du Salut et plusieurs associations partenaires. Ces remontées émanent également des synthèses d'ATD Quart Monde et du Secours catholique. Ils ont été complétés par les expériences vécues par les membres du 5^e collège. Ces ressentis ont été présentés par Jérôme Vignon lors de la réunion plénière du CNLE du 26 juin. Suite à cette réunion, un groupe de travail « Urgence sociale » a été mis en place pour rédiger un avis comprenant 12 propositions.

La proposition 10 consiste ainsi à poursuivre le recueil de matériaux d'expériences afin de tirer enseignement de cette crise majeure, apporter des solutions et pérenniser de bonnes pratiques auprès de différents acteurs :

- la Fédération des banques alimentaires pour suivre l'évolution des livraisons ;
- le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du cœur (conditions d'accueil, type de demandes...);
- l'UNCCAS (impact sur les activités des CCAS/CIAS) dans les grandes agglomérations ;
- le ministère de l'Intérieur pour les entrées/sorties dans le système d'hébergement des demandeurs d'asile ;
- le CNOUS-CROUS ou la Croix Rouge pour caractériser l'urgence alimentaire des étudiants.

La proposition 11 est d'engager une réflexion en vue d'une collaboration avec le conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour exploiter les matériaux issus d'une opération d'appels d'envergure durant la période du confinement qui livre des témoignages des grandes difficultés des personnes pauvres face à la crise du coronavirus, mais aussi des réseaux d'entraide et de voisinage développés.

Enfin, un focus sera effectué sur l'impact du confinement pour les enfants vivant dans des familles mal logées. Sur ce point, les conséquences de la crise ont été révélées par l'étude originale de l'Insee à partir de CAMME. 83 % des femmes vivant avec des enfants ont consacré plus de 4h par jour au temps avec les enfants (57 % pour les hommes). 35 % ont eu des difficultés pour assurer le suivi

scolaire, 50 % des plus modestes, contre 25 % des plus aisés. Ces difficultés sont davantage ressenties par les femmes, en particulier en emploi, et les familles monoparentales.

Le rapport ONPES 2017-2018 Mal-logement, mal-logés avait mis en évidence une corrélation entre échec scolaire et mauvaises conditions d'habitat. Les retours d'expérience du télé-enseignement ont en outre révélé des difficultés pour les plus vulnérables.

La proposition 12 est que le comité scientifique, après échanges au sein de son groupe de travail, prenne l'attache de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale pour engager un travail d'investigation pour chiffrer l'effort supplémentaire de rattrapage scolaire des jeunes concernés.

Pour conclure, au-delà des ressources associatives, des données publiques et des données de la statistique, nous comptons également sur la mobilisation du 5^e collège pour nous faire part des pistes de réflexion. Enfin, ce travail devra être mis en perspective sur une période plus longue.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Merci beaucoup pour ces premiers éléments qui comprennent à la fois des pistes de travail et de premiers résultats sur les effets de la crise sur les plus modestes.

Un groupe de travail « Impact social de la crise sanitaire » pourrait ainsi être constitué pour mettre en œuvre ces 12 propositions et les hiérarchiser. Nous vous solliciterons pour y participer. Ce groupe de travail aura vocation à informer en continu le CNLE des éléments saillants de ses réflexions. L'impact de la crise sur les structures familiales pourrait également, dans ce cadre, être examiné.

Isabelle DORESSE (ATD Quart Monde) : Je souhaiterais illustrer le poids des dépenses contraintes par un exemple. Une personne que nous suivons a récemment subi une baisse importante de ses ressources, car son fils venait d'avoir 21 ans. Elle est ainsi passée d'un reste à vivre de 104,65 à 47,66 euros. Je cite les centimes, car les personnes que nous suivons le font. Il y a donc urgence à relever les minima sociaux et à revoir les conditions pour en bénéficier.

Nous avons également assisté pendant la crise à l'accentuation de certaines jalousies et de certaines stigmatisations par rapport aux plus pauvres. Ce travail pourrait augmenter ces sentiments en mettant en avant les difficultés rencontrées. Les compétences et savoirs des personnes, ainsi que les élans de solidarité devraient également être mis en avant. Pendant cette crise, certaines personnes ont hébergé des gens gratuitement en prenant des risques financiers importants. Des jeunes ont pris soin des plus âgés. Partager ces expériences permettrait également de changer l'image des personnes pauvres en mettant en avant leur mobilisation au quotidien.

Gautier MAIGNE (France Stratégie) : France Stratégie héberge le Comité d'évaluation de la stratégie pauvreté présidé par Louis Schweitzer qui publiera une note d'étape sur les conséquences de la crise sur la pauvreté en mettant en avant certains points de recommandation et de vigilance.

Au-delà des analyses générales, les publics particulièrement frappés par la crise et moins bien protégés par notre système fiscal et social doivent faire l'objet d'une attention spécifique : les jeunes, les travailleurs indépendants, et les populations étrangères sans se limiter aux demandeurs d'asile ou aux personnes en situation irrégulière.

L'une des spécificités de cette crise est par ailleurs le confinement et ses effets majeurs sur l'éducation et la santé, qui peuvent avoir un impact très fort à long terme.

Nous participerons en tout cas volontiers au groupe de travail qui se constituera sur la question.

Julie COURONNÉ (INJEP) : Je souhaitais attirer votre attention sur la situation des jeunes. Les missions locales pourraient être sollicitées pour étudier les conditions d'insertion des jeunes en période de crise, notamment la mise en place de la garantie jeunes.

Un regard qualitatif sur les populations les plus touchées me paraît en tout cas important. Je commence pour ma part à mener des entretiens auprès des jeunes hébergés, notamment en foyers de

jeunes travailleurs, des structures qui ont été particulièrement touchées par le coronavirus. Nous avons ainsi eu le témoignage d'une aide-soignante qui a exercé dans ce contexte et qui dit n'avoir jamais autant appris ni avoir été autant reconnue socialement. Des jeunes ont, inversement, été particulièrement isolés. Ils n'ont pas eu accès aux soins ni à un enseignement à distance. Des recherches qualitatives sont en tout cas nécessaires. Au CNAM, une enquête sur les proches aidants auprès de personnes en situation de handicap a par exemple utilement été lancée.

S'agissant des plus diplômés, ils seront sans doute moins touchés que les autres, mais ils seront sans doute affectés par des conditions d'embauche moins favorables que leurs aînés.

Anna RURKA (Université de Nanterre) : J'ai été surprise de ne pas voir les associations de prévention spécialisée citées au sein de votre présentation. La Fédération nationale devrait être sollicitée, notamment sur la situation des jeunes sur le territoire, en plus des données que pourront collecter les conseils départementaux.

Jean-Claude BARBIER (Universitaire, Economiste, Université Paris I) : Le comité scientifique doit être en contact approfondi avec le comité d'évaluation de la stratégie pauvreté de France Stratégie, d'autant plus que le langage utilisé dans la note est un langage d'impact, qui suppose des causalités.

Jean-Luc OUTIN (Universitaire, Economiste - Chargé de mission (MiRe/DREES) : Le rôle du comité scientifique doit être de proposer un cadre général d'analyse, et non de collecter des informations mettant en avant telle ou telle dimension. Nous devrions en premier lieu réfléchir à la façon d'aborder la question des effets de la crise sanitaire. Celle-ci a pu faire basculer des personnes en situation de pauvreté et aggraver certaines situations, mais elle a également suscité de fortes mobilisations sous la forme de solidarités privées.

Une membre du comité scientifique : Un panorama des travaux universitaires sur le sujet pourrait être effectué, ce qui permettrait d'identifier un aspect qui serait quelque peu oublié.

Charlotte MIOT (CASVP) : Le CASVP sera ravi de participer à ce groupe de travail. Je serai, à titre personnel, heureuse de participer au travail de rédaction. Un focus sur les salariés qui ont continué à travailler en présentiel et l'impact de la crise sur leur statut d'emploi pendant le confinement me paraîtrait par ailleurs intéressant.

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Merci à tous pour la disponibilité que vous manifestez dans le cadre de ce travail. La matière est extrêmement riche. Une note légèrement enrichie pourrait, en premier lieu, vous être communiquée, avant de constituer le groupe de travail.

Points divers

Jérôme VIGNON (président du comité scientifique) : Nous allons revenir très brièvement sur des questions d'organisation en points divers. En premier lieu, nous vous demandons de nous faire part de vos disponibilités pour participer au groupe de travail sur les conséquences de la crise sur les populations vulnérables. Nous allons également vous demander de vous positionner sur les trois groupes de travail du CNLE sur l'insertion professionnelle, l'égalité des chances et le logement.

L'articulation entre le CNLE et le comité scientifique s'effectuera par la présence de ses membres au sein du comité scientifique, mais également par la remontée d'éléments débattus en comité scientifique au CNLE. Notre programme de travail s'inscrira par ailleurs en réponse à la démarche du CNLE.

S'agissant de la présidence du comité scientifique, j'ai été désigné président provisoire afin d'accompagner la transition entre l'ONPES et l'installation de ce comité. Mon rôle a toutefois vocation à prendre fin ces prochaines semaines. Fiona Lazaar désignera en effet un nouveau président d'ici la fin de l'année. J'invite ainsi toutes les candidatures à nous remonter.

Fiona LAZAAR (présidente du CNLE) : Merci chaleureusement à Jérôme Vignon, d'avoir poursuivi cette mission. Merci également à Michèle Lelièvre pour le cadre exposé. Merci à l'Insee pour la

présentation de son travail et pour sa mobilisation ces prochains mois. Les échanges ont été extrêmement riches. Merci à tous pour votre contribution sur ces sujets aussi essentiels. A bientôt !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 15.